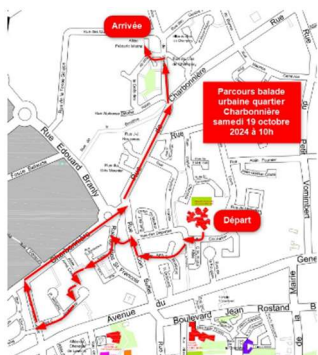


## RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA BALADE URBAINE CHARBONNIÈRE



### Présents :

Madame le Maire en début de balade  
 Monsieur Franck FRADIN, adjoint aux quartiers délégué au patrimoine naturel, bâti et à l'agriculture  
 Monsieur Christophe LAVIALLE, adjoint délégué aux coopérations économiques et aux finances  
 Monsieur Timothé LUCIUS, conseiller municipal délégué à l'évaluation des politiques communales  
 Madame Adeline MORICONI, conseillère municipale déléguée à l'inclusion  
 Le service Proximité Quartiers  
 Des membres du Comité de quartier Charbonnière

**Date** : samedi 19 octobre 2024 à 10h

**Départ** : parking devant l'école J Prévert

**Arrivée** : allée F Mistral

Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Échanges
	Madame le Maire remercie les personnes présentes ce matin malgré une météo pluvieuse. Les participants se présentent à tour de rôle : les membres du Comité de quartier Charbonnière, les élus et le service Proximité Quartiers. Le départ de la balade est donné. Brigitte Jallet adjointe déléguée à l'aménagement du cadre de vie et pilote du groupe piéton vélo est excusée.	
<b>Groupe scolaire J Prévert</b>	Travaux	Madame la Maire indique que des travaux vont avoir lieu en 2025 dans l'école. Ils consisteront au remplacement des huisseries et à l'isolation extérieure des bâtiments pour un million d'euros. Le changement des chaudières pour un montant de 250 000 euros. Les travaux auront lieu en temps scolaire et hors temps scolaire. Des bâtiments modulaires seront installés dans la cour pour accueillir les élèves sur le temps scolaire. Les travaux seront réalisés par tranche.

		Les informations relatives au démarrage des travaux et au calendrier seront données aux parents d'élèves. Le démarrage est prévu en février 2025.
<b>Résidence G M Riobé</b>	Colonnes enterrées et dépôts sauvages à proximité	<p>Madame le Maire rappelle la problématique de la gestion des dépôts sauvages sur ce site mais également ailleurs dans la ville et dans la métropole.</p> <p>Un travail est mené avec le bailleur social qui s'est engagé, depuis maintenant plusieurs années et qui a des financements en 2024, pour un retrait des colonnes et la construction d'un local dans lequel les poubelles seront stockées et sorties pour les collectes.</p> <p>Cette démarche de suppression des colonnes va être lancée sur toute la commune car la problématique est identique. On pensait que l'installation de ces colonnes serait une bonne idée mais elles ne sont pas utilisées comme elles devraient l'être et des déchets sont déposés à proximité. Un gros travail est actuellement réalisé sur ce site mais également dans la ZAC du Grand Hameau. Ce travail se poursuivra sur toute la commune.</p>
<b>Groupe scolaire J Prévert</b>	Travaux aux abords de l'école pour faciliter les déplacements doux	<p>F Fradin présente les aménagements réalisés suite aux demandes des parents d'élèves pour faciliter l'accès à l'école à vélo : surbaissement de bordures, suppression de barrières dans les venelles, ...</p> <p>Le totem « Traversée d'écoliers » a été déplacé pour être plus visible et des bonhommes « silhouette » ont été mis en place au droit des traversées piétonnes.</p> <p>D'autres projets seront menés en 2025 ou 2026 notamment un projet retenu au budget participatif avec l'installation d'un abri vélos. Ce projet a été déposé par un parent d'élève.</p>
<b>Rue Arthur Rimbaud</b>	Parcelle	Pour information, un riverain souhaitait acquérir une parcelle d'espaces verts appartenant à la Ville. La Ville n'y était pas favorable.

<b>Rue Arthur Rimbaud</b>	Un habitant signale la présence de feuilles en quantité importante sur les trottoirs et sur la route. Il a déjà balayé les feuilles mais elles s'accumulent de nouveau. Il souhaiterait qu'un balayage soit effectué.	F Fradin rappelle que la ville est balayée suivant un circuit établi. La présence d'arbres génère la chute et l'accumulation de feuilles à l'automne. Le passage de la balayeuse sera demandé au regard du planning déjà établi. Un passage journalier n'est pas envisageable.
<b>Rue du Coin Buffet</b>	Aménagement de la rue	Des « stop » et des plateaux surélevés ont été installés. F Fradin explique qu'un groupe d'habitants a été reçu car ils se plaignaient du report de la circulation dans cette rue depuis l'aménagement de la rue du Clos St François. La Ville travaille sur des aménagements notamment au niveau des « haricots » situés au carrefour avec la rue de Charbonnière. La Ville reviendra vers les habitants.
<b>Rue du Coin Buffet</b>	Barrière	La barrière à l'entrée de la venelle a été supprimée pour faciliter le passage des vélos. Un panneau « cédez le passage » pour les vélos a également été ajouté.
<b>Rue du Clos St François</b>	Piste cyclable	Claudine Boucher, Présidente du Comité de quartier Charbonnière, demande la mise en place d'un ou deux potelets au début de la piste cyclable pour éviter que les véhicules ne remontent la piste en sens interdit. Il y a un risque d'accident. F Fradin rappelle que la Ville n'y était pas favorable comme le groupe de travail piéton vélo. La largeur de la piste doit être respectée. La demande sera étudiée.
<b>Rue Louis Aragon</b>	Problème de la végétation qui déborde et qui gêne la circulation piétonne ou cycliste	Un habitant signale le problème de la végétation qui déborde des propriétés des riverains dans les venelles et notamment sur le circuit de randonnée du PR21. F Fradin indique que des courriers ont déjà été adressés et que les services renouvelleront ces demandes. Il indique que des aménagements ont été réalisés pour faciliter les déplacements dans le secteur.
<b>Rue Louis Aragon</b>	Véhicules	Des véhicules sont signalés comme immobiles depuis très longtemps. F Fradin indique que la demande sera transmise la Police municipale qui fera le nécessaire.

<b>Rue Louis Aragon</b>	Venelle menant vers la rue G Apollinaire	La barrière qui limite l'accès au bassin a été raccourcie. Des trous ont aussi été colmatés et des haies taillées. Les déplacements sont ainsi facilités.
<b>Venelle reliant la rue Guillaume Apollinaire à l'avenue du Général Leclerc</b>	Haie de particulier à tailler	La haie d'un riverain nécessiterait d'être taillée sur la hauteur car elle gêne lors du passage en vélo.
<b>Rue Guillaume Apollinaire</b>	Nouvelles constructions et trottoir à remettre en état	Le trottoir au droit des nouvelles constructions doit être remis en état. Les propriétaires tardent à le faire. Le service urbanisme suit le dossier.
<b>Rue Motte Luquet – rue Paul Eluard</b>	Travaux d'aménagement	<p>F Fradin rappelle que les aménagements, réalisés en concertation avec les riverains, ont été testés dans un premier temps avant leur pérennisation. Des « stop » ont été installés rue de la Motte Luquet et l'entrée de la rue P Eluard a été rétrécie pour apaiser la vitesse des véhicules.</p> <p>Un membre du Comité souhaite savoir si les deux « stop » peuvent être remplacés par des « cédez le passage », de plus des conducteurs ne les respectent pas. Ces deux « stop » ont été mis en place pour protéger les cyclistes dans leur cheminement dans le secteur car une problématique de vitesse était signalée rue de la Motte Luquet ainsi que le non-respect de la priorité à droite. Ils ont une incidence sur la vitesse.</p> <p>Des marquages pour les vélos ont également été matérialisés. Un test de petit « rond- point » rue G Apollinaire n'a pas été pérennisé car il n'a pas convaincu les riverains.</p>
<b>Rue de la Motte Luquet</b>	Piste cyclable	Un riverain indique qu'un véhicule se gare de façon régulière sur la piste cyclable.
<b>Rue Paul Eluard</b>	Piste cyclable	Une piste bidirectionnelle a été marquée dans cette rue. Elle a été réalisée en même temps que les autres aménagements du secteur. Les habitants sont satisfaits de cette réalisation. Pour autant certains cyclistes utilisent la rue de la Motte Luquet. T Lucius précise que les cyclistes ont le choix, à leurs risques et périls.

		F Fradin indique qu'elle sera identifiée sur le plan vélo piétons qui sera à disposition de l'ensemble des abraysiens sous la forme de plan papier et sur le site internet de la Ville.
<b>Rue Paul Eluard</b>	Débouché de la rue sur la rue de Charbonnière	<p>F Fradin précise que la rue a été mise en sens unique de circulation pour pouvoir y intégrer la piste cyclable bidirectionnelle. Le trottoir à l'angle de la rue a été agrandi et un espace vert aménagé. Il permet d'absorber l'eau du trottoir.</p> <p>Un membre du bureau signale que ce type d'aménagement qui désimperméabilise les sols est important et très positif. De plus en plus de communes en réalisent, ils permettent d'éviter les inondations et facilitent les écoulements d'eau pluviale. F Fradin complète en expliquant que d'autres systèmes sont à l'étude dans le cadre de la requalification de la RD 960 avec la création de noue en pied d'arbre pour collecter l'eau de pluie qui pourra s'infiltrer directement dans le sol. Des matériaux drainants pourront également être utilisés.</p>
<b>Rue de Charbonnière</b>	Aménagement de la portion de rue située entre le rond-point du Pont Bordeaux et l'avenue A Ampère	<p>F Fradin rappelle que la rue de Charbonnière a été requalifiée il y a quelques années, en plusieurs tronçons, il restait le tronçon situé entre l'avenue A. Ampère et le giratoire du Pont Bordeaux.</p> <p>Plusieurs réunions ont eu lieu avec les riverains pour travailler sur le projet. Les riverains n'ont pas souhaité une requalification comme sur les autres tranches. Ils ont souhaité conserver la possibilité de se garer dans la rue. Un gravillonnage a été réalisé, il permet de donner une « durée de vie » supplémentaire à cette portion de voie. En complément, des coussins lyonnais ont été installés avenue A Ampère.</p> <p>Au niveau du rond-point une barrière sera installée et les riverains de ce tronçon devront passer par l'avenue A Ampère ou la rue de Charbonnière pour rentrer chez eux. La barrière sera actionnée par les agents métropolitains lors du passage des bennes pour la collecte des déchets.</p>

<b>Rue de Charbonnière</b>	Piste cyclable	Une habitante indique que cette piste n'est pas souvent utilisée. Des habitants et utilisateurs de la piste ne sont pas d'accord et indiquent qu'elle est très utilisée. C'est un axe direct vers Orléans. Elle est empruntée par les « vélo tafeurs ».
<b>Rue de la Motte Luquet</b>	Haie à tailler	La haie d'une habitation gêne la visibilité au carrefour avec la rue de Charbonnière. La demande est prise en compte.
<b>Rue de Charbonnière</b>	Piste cyclable au carrefour avec la rue Motte Luquet	<p>L'élargissement de la piste permet aux cyclistes de se croiser sereinement. Des riverains signalent que des conflits se produisent régulièrement à ce carrefour car les véhicules se déportent et coupent le virage quand ils souhaitent tourner vers la rue de la Motte Luquet. Ces derniers gênent les automobilistes situés au « stop » de la rue de la Motte Luquet qui eux sont obligés de s'avancer pour avoir de la visibilité. Il est demandé de revoir l'aménagement.</p> <p>F Fradin rappelle que ces bordures protègent les cyclistes. Un membre du Comité indique qu'il ne faudrait pas que les aménagements réalisés pour les cyclistes deviennent accidentogènes pour les véhicules. De plus la fermeture du bout de la rue de Charbonnière risque d'augmenter le trafic dans la rue et donc les conflits d'usage. Il est émis le souhait de voir la piste se prolonger tout droit au niveau de ce carrefour et que l'aménagement débute plus loin.</p> <p>L'idée de créer un îlot rue de la Motte Luquet, pour éviter que les véhicules ne coupent le virage, est émise. La ligne de « stop » pourrait également être raccourcie. F Fradin indique que les services étudieront la continuité de la piste cyclable et le fonctionnement de ce carrefour.</p>
<b>Rue de Charbonnière</b>	Piste cyclable	Un habitant demande l'installation d'un dispositif réfléchissant sur la tranche de la bordure en béton qui délimite la piste

<b>Rue de Charbonnière</b>	Piste cyclable	Des riverains estiment que la piste est mal placée, les cyclistes et trottinettes l'empruntent à vive allure. Il est parfois dangereux de sortir de chez soi au risque de percuter un usager. C Laviolle explique que la création de voies cyclables dans des espaces contraints nécessite une cohabitation des usagers.
<b>Rue de Charbonnière – Rue de la Motte Luquet</b>	Ligne de « Stop » et passage piétons	Les marquages sont à reprendre.
<b>Rue de Charbonnière</b>	Piste cyclable	Deux trous sont à reboucher sur la piste face au numéro 74.
<b>Rue de Charbonnière</b>	Ligne jaune face au numéro 100	Une habitante signale que l'interdiction de stationner, matérialisée par une bande jaune, n'est pas respectée.
<b>Rue de Charbonnière</b>	Fonctionnement du carrefour avec la rue du Coin Buffet	F Fradin explique que ce carrefour sera retravaillé car son fonctionnement questionne certains automobilistes. La question d'une mise en sens unique de la rue du Coin Buffet a été également abordée lors de la rencontre avec les riverains.
<b>132 rue de Charbonnière</b>	Ronces	Des ronces situées au pied du mur seraient à tailler. La demande est prise en compte.
<b>Rue de Charbonnière</b>	Vitesse des véhicules	C Boucher indique que le Comité de quartier a signalé une problématique de vitesse sur cette portion de la rue de Charbonnière. Le service Proximité propose de mettre la poche de stationnements, située face au numéro 143, sur la chaussée. La chicane ainsi créée ralentirait les véhicules. La proposition a été validée par la Comité. La réalisation pourrait être envisagée en 2025.
<b>134 rue de Charbonnière</b>	Bouche à clé	Une tête de bouche à clé est manquante, sur la chaussée, face au numéro 134.
<b>Rue de Charbonnière</b>	Véhicules sur la piste cyclable	Un membre du Comité signale que des véhicules roulent parfois sur la piste cyclable. Quelle serait la solution ? La pose de plots est suggérée voire la verbalisation des automobilistes. F Fradin précise que la pose de potelets n'est pas envisagée car il faut maintenir la largeur de la piste cyclable.

		Un habitant suggère de mettre en place des bordures de trottoir hautes en lieu et place des bordures actuelles en « biseau ». F Fradin répond que cette solution serait efficace mais n'est pas envisageable au regard de la longueur de voirie à traiter. Cette option aurait dû être envisagée lors de la requalification.
<b>166 rue de Charbonnière</b>	Stagnation de l'eau sur la piste cyclable et déversement chez le riverain	Un riverain interpelle les élus au sujet de la stagnation de l'eau sur la piste cyclable au droit de son habitation. Lorsqu'il pleut, l'eau dévale la pente de son allée et inonde son garage. Cette problématique a été signalée. L'hiver quand l'eau gèle, le trottoir se transforme en patinoire. De plus, depuis les travaux de requalification, l'enrobé ne va pas jusqu'au mur et l'herbe pousse dans cet espace. F Fradin indique qu'il faudra revoir la pente afin que l'eau s'écoule en direction du caniveau.
<b>Carrefour rue de Villeserin et rue de la Croix des Haies</b>	Reprise du carrefour	F Fradin indique que le carrefour va être repris, il est faïencé. Des trous sont en formation.
<b>Carrefour rue de Villeserin et rue des Quatre Vents</b>	Aménagements sur la chaussée : îlots et écluses	F Fradin explique que les aménagements réalisés font suite aux signalements de riverains au sujet de vitesses excessives et de forte fréquentation. Ces aménagements ont été testés avant d'être pérennisés.
<b>Rue de la Fosse Goujon</b>	Réfection de la rue	F Fradin précise que la chaussée de cette rue va être reprise début 2025. Un trottoir a été réalisé au niveau du numéro 17. Un habitant signale que cette rue est fortement empruntée depuis la requalification de la rue de Charbonnière. Cette rue est donnée comme itinéraire via l'application « Waze »
<b>Rue de la Croix des Haies</b>	Les enrobés au droit des garages	Les enrobés vont être repris au droit des garages. Ce sont des espaces privés, chaque propriétaire prendra à sa charge le montant des travaux qui seront réalisés par l'entreprise « Colas ». Chacun des dix propriétaires a reçu un devis de l'entreprise. Seul un propriétaire n'a pas donné son accord.
<b>Allée Frédéric Mistral</b>	Réaménagement de la place	F Fradin explique que cette place, publique, va être réaménagée. L'enrobé sera retiré. Les buissons situés au fond de la place et la haie de thuyas seront supprimés. L'éclairage va être remplacé.



		<p>Des pavés, délimités par des joints en gazon, seront installés. Les réseaux d'eaux pluviales avaient déjà été repris. La partie centrale de la place sera végétalisée. Des arbres seront plantés. Les travaux débuteront prochainement. Ils s'élèvent à 150 000 €.</p>
		<p>La balade prend fin et un « verre de l'amitié » est partagé en toute convivialité.</p>